

Le non respect contrat local permet-il d'annuler le contrat d'expatriation

Par leben, le 27/04/2023 à 18:17

Bonjour,

Je suis actuellement cadre expatrié au Mozambique et je fais face à une situation très compliquée. Je possède deux contrats de travail. Le premier est un contrat d'expatriation français et le second est un contrat local mozambicain. La direction a décidé de modifier mon contrat mozambicain en remplaçant la valeur perçue par mois de XXX dollars à l'équivalent en monnaie locale. Je suis bien évidemment opposé à cela puisqu'il est difficile de sortir l'argent du pays sans motif valable (exemple : sortie définitive du pays) et que la monnaie pourrait perdre de sa valeur plus facilement.

Par ailleurs, ils ont également décidé que ma prime sur objectif figurant sur le contrat français serait modifiée. L'objectif, qui était comme convenu "de production" lors de mon arrivée dans l'entreprise devient une prime sur production (à 50 % de la prime) et sur "ambiance générale au travail" (50%). Je suis bloqué et le patron refuse de rompre lui même mon contrat.

Je souhaite partir pour non respect du contrat afin de pouvoir à la fois toucher mes aides et obtenir un billet retour pour me rapatrier en France aux frais de l'entreprise que j'estime en tord. Pensez-vous que cela soit possible ?